

9 septembre 2013

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 9 septembre 2013 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot avec l'ajout au point 13 de la section f) MADA.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 est proposée par Marco Laplante.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$193,618.40. (chèques numéro 17 615 à 17 684).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

DEMANDE DE GARAGE AUTOSMAKKKS POUR FOURRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de Autosmakkks inc.;

CONSIDÉRANT QUE Autosmakkks inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que le conseil municipal désigne Autosmakkks inc. propriété de M. André Sylvain à opérer une fourrière d'autos au 2272 rue Principale, Saint-Frédéric, Québec, G0N 1P0 et de, demander l'inscription au fichier des fourrières reconnus par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Saint-Frédéric;

QUE Autosmakkks inc. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations de Autosmakks inc. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH

Sur proposition de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric approuve le budget révisé 2013 de l'OMH. Étant donné que certaines dépenses sont capitalisées, la quote-part de la municipalité est diminuée à 5 865\$ au lieu de 8 220\$.

MANDAT À LA FIRME HEENAN BLAIKIE AUBUT POUR ANALYSE DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric a adopté sa réglementation municipale en vertu des lois applicables;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric désire faire voir à l'application de sa réglementation municipale;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric a signé une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la municipalité régionale de comté de Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric se questionne sur le processus pour mettre en application cette réglementation,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité :

DE confier le mandat à nos procureurs, la firme *Heenan Blaikie Aubut*, aux fins d'analyser la législation et réglementation municipale.

DE rendre une opinion juridique sur les compétences de la municipalité en regard de la législation et réglementation municipale ainsi que sur le processus et les changements nécessaires à apporter pour intenter tous recours civils et pénaux à l'égard de cette réglementation.

SUIVI RECHERCHE EN EAU

Suite à l'étude hydrogéologique d'Arrakis qui n'a révélée aucun endroit très propice à trouver de l'eau et suite au premier forage qui a été fait à un endroit déterminé par Arrakis et qui n'a donné aucun résultat, le conseil municipal a demandé conseils à deux sourciers. À la suite de leurs commentaires et bien évidemment en tenant compte de l'étude d'Arrakis, deux autres endroits pour effectuer des forages ont été choisis. Ces forages se feront donc prochainement.

COLLOQUE DE ZONE

Sur proposition de Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité, il est résolu que Cathy Poulin participe au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra les 11 et 12 septembre à St-Jean-Port-Joli au coût de 95\$ plus les frais d'hébergement.

ABANDON PROJET AGRANDISSEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a fait une demande d'aide financière au Pacte rural pour un projet d'agrandissement du centre communautaire;

ATTENDU QUE cette demande a été acceptée au montant de 25 000\$;

ATTENDU QUE dans la demande présentée au Pacte rural, il était mentionné que le projet était conditionnel à l'obtention d'une subvention du FAIC;

ATTENDU QUE la demande présentée au FAIC a été refusée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Frédéric abandonne son projet d'agrandissement du centre communautaire et par le fait même, renonce à l'aide financière accordée par le Pacte rural de 25 000\$.

SUIVI DU POJET DE NUMÉROTATION CIVIQUE

Le maire explique que le conseil a un projet de numérotation civique qui consiste à installer un poteau à l'entrée des résidences sur lequel est inscrit le numéro civique réfléchissant. Le but de ce projet étant d'améliorer la sécurité de tous.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Du débroussaillage sera fait à certains endroits dans la route Giguère, le rang St-Narcisse et le Rang 1.

b) Loisirs et embellissement

Rien à mentionner.

c) Eau potable

Tout est sous contrôle.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Culture

Rien à mentionner.

f) MADA (Municipalité ami des aînés)

Le comité s'est rencontré cette semaine. Trois priorités ont été établies, soit, rencontrer les gens à la Villa Royale, faire une consultation publique auprès des aînés sous forme de déjeuner pour les 50 ans et plus (50 personnes maximum) qui sera gratuit et qui aura lieu au mois d'octobre ainsi qu'une autre consultation publique auprès des jeunes familles.

CORRESPONDANCE

Sur proposition de Julie Simard et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric offre la location de salle gratuitement au Club de l'Âge d'Or de Saint-Frédéric dans le cadre de leur tournoi interclub de baseball poche du 27 septembre ainsi que pour leur dîner de Noël du 1^{er} décembre.

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Frédéric devienne partenaire bronze au coût de \$100 à la Soirée des sommets du CLD Robert-Cliche qui aura lieu le 30 octobre prochain.

Invitation à participer à la course de 100 km de Maxime Bernier du 25 septembre.

Invitation au CAP en Beauce qui se déroulera les 21 et 22 septembre prochain au Camp les Étincelles à Saint-Jules. CAP veut dire « camp d'apprentissage populaire » et se veut des ateliers et conférences pour tous les goûts.

Réponse de Victor Vachon suite à l'offre de la municipalité quant au changement de diamètre de son ponceau. Celui-ci propose d'assumer une partie des frais ($\frac{2}{3}$) et que la municipalité en assume également une partie ($\frac{1}{3}$) en plus d'effectuer les travaux. Le conseil explique qu'il ne peut répondre favorablement à cette offre afin d'être équitable envers tous. Le maire lui propose plutôt l'achat de ponceaux usagés afin de diminuer les coûts.

Réponse de Laurent Lachance suite à l'offre de la municipalité quant au remplacement (agrandissement) de son ponceau. Celui-ci serait prêt à remplacer son ponceau mais demande à la municipalité d'assumer une partie des frais et exige de la municipalité un papier stipulant que la municipalité sera responsable de tout débordement futur. Le conseil répond également qu'il ne peut assumer une partie des coûts et ne peut s'engager à être responsable du débordement de l'eau. Le maire lui propose aussi l'achat de ponceaux usagés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande au conseil si la municipalité a l'intention de réagir au fait que la caisse a diminué ses heures d'ouverture. Le conseil décide d'envoyer une lettre à la Caisse Desjardins de Beauce-Centre pour faire part du mécontentement des citoyens et élus de Saint-Frédéric.

VARIA

Permis de feu : Présentement, la municipalité n'émet plus aucun permis de feu.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 21h50.